



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2012**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du **26 octobre et 16 novembre 2012**, s'est réuni le **22 novembre 2012** à 18h30 dans le lieu habituel de ses séances - l'Hôtel de Ville - sous la présidence de Bernard KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Bernard KELLER, Maire

Bernard LOUMAGNE, Premier adjoint au Maire (pour les questions 1 à 7, 11 à 13, 16 et 17)

Christian BERGON, Joseph CARLES, Maurice BIDOUILH (pour les questions 1 à 7, 11 à 13, 16 et 17), Pascal BOUREAU, Monique COMBES, Jean-Paul TEJEDOR, Alain RIGOUT, Françoise LABORDE, Denise COUFFIGNALS, Corine BUISSON (pour les questions 1 à 7, 11 à 13, 16 et 17), Marie-Christine CALVAIRAC,

Adjoints au Maire,

Gilbert AJAS, Maddy BASTIEN-CANDOTTI, Fouzia BENNAMA, Isabelle CHEZE, Viviane COUDREAU, Jean-Claude DUBOS, Gérard GABARRE (pour les questions 1 à 7, 11 à 13, 16 et 17), Benoît GOMEZ, Bernadette GUERY, Michel INDELICATO, Laurence MASSETTE, Michelle NENADITCH,

Conseillers municipaux délégués

Brigitte CAMBOULIVES, Monique IZAGA, Régis LEONARD (à partir de la question 3), Liliane POINSOT, Gérard RASTOUL,
conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Bernard LOUMAGNE a donné pouvoir à Françoise LABORDE (pour les questions 8 à 10, 14 et 15), Françoise FOLI a donné pouvoir à Alain RIGOUT, Maurice BIDOUILH a donné pouvoir à Michelle NENADITCH (pour les questions 8 à 10, 14 et 15), Corine BUISSON a donné pouvoir à Viviane COUDREAU (pour les questions 8 à 10, 14 et 15),

Guilhem BOYER a donné pouvoir à Bernard KELLER, Sylvie BOUSQUET-FABRE a donné pouvoir à Marie-Christine CALVAIRAC, Gérard GABARRE a donné pouvoir à Jean-Claude DUBOS (pour les questions 8 à 10, 14 et 15),

Sacha BRIAND a donné pouvoir à Gérard RASTOUL, Régis LEONARD (jusqu'à la question 2) a donné pouvoir à Liliane POINSOT

Jean-Marc VALETTE était absent excusé.

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **34**

 - Dates de convocation : **26 octobre et 16 novembre 2012**
 - Date d'affichage : **26 octobre 2012**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **16 novembre 2012**
 - **Le procès verbal de la séance du 10 octobre 2012 a été approuvé à l'unanimité**
 - **Monsieur Benoît GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire a évoqué les points suivants :

- **Le 95^{ème} congrès des Maires de France** auquel il a participé et dont le thème était « Les territoires, acteurs d'un monde en mutation ». Monsieur le Maire a souligné la qualité du discours du Président de la République qui a ouvert ce congrès et a notamment insisté sur le rôle fondamental des collectivités territoriales dans le plan de rigueur instauré par le Gouvernement.
- **Aéroscofia** : les avions des Ailes Anciennes sont installés sur le site et les travaux se poursuivent. Une visite sera prochainement organisée à l'intention des élus.
- **La ligne « Envol »** : les travaux viennent de démarrer.
- **Le point d'orgue de la séance : le débat d'orientation budgétaire.** La bonne gestion de la Ville permet de poursuivre le programme d'investissement malgré le difficile contexte économique national.
- **Le calendrier des manifestations :**
 - jeudi 29 novembre à 15h : inauguration par Pierre IZARD, le président du Conseil Général, de la **Maison Départementale des Solidarités sur Andromède** ;
 - vendredi 30 novembre à 11h : inauguration du **nouveau centre de distribution des « Restos du Cœur » de Blagnac** (ex-maison VEOLIA, impasse des Alouettes) ;
 - vendredi 30 novembre à 18h30, lancement des illuminations et inauguration du **Marché de Noël** qui se tiendra tout le week-end ;
 - vendredi 14 décembre : **soirée de fin d'année du personnel municipal** à la salle polyvalente;
 - samedi 15 décembre : **déjeuner des Aînés** à la patinoire municipale ;
 - dimanche 16 décembre : **Arbre de Noël** pour les enfants du personnel ;
 - lundi 17 décembre : **Concert aux Chandelles** donné par le Conservatoire municipal de musique en l'église Saint-Pierre.

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur KELLER

1. MONSIEUR LE MAIRE A RENDU COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES

Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a prises du 1^{er} octobre au 7 novembre 2012 et a demandé si elles amenaient des observations.

Aucune remarque n'a été émise.

CETTE QUESTION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

LES ORIENTATIONS POUR 2013

- Dotations de l'Etat :
 - ✓ Poursuite de la contribution des collectivités à la rigueur avec une gel des dotations versées aux collectivités
 - ✓ Maintien de l'écrêtement de la part garantie de la dotation forfaitaire en fonction de la richesse fiscale des communes
 - ✓ Poursuite de la péréquation horizontale via le FPIC
- Baisse des compensations fiscales incluses dans l'enveloppe normée de 13,6%
- Une réforme de la revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels est en cours d'expérimentation dans plusieurs départements avec un objectif de généralisation en 2015.

Débat d'orientation budgétaire 2013



LES ORIENTATIONS POUR 2013

FISCALITE :

- L'actualisation des bases sera modifiée lors du vote du budget. En effet, initialement estimée à +1%, la revalorisation s'établira à +1,8% suite à l'adoption d'un amendement au projet de loi de finances.
- Des taux communaux stables
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,72%
 - Taxe d'habitation : 6,54%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,55%
- Le produit fiscal estimé sur ces bases à 26M€ sera corrigé à 26,4M€ lors du vote du budget.

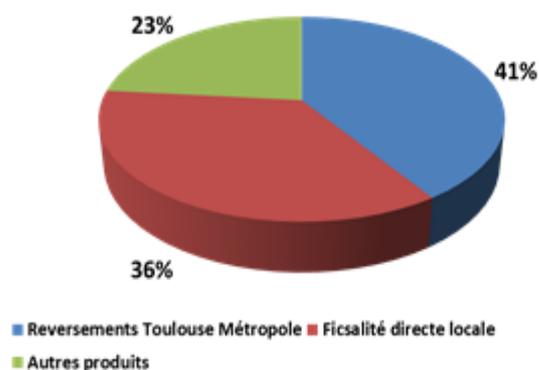
Débat d'orientation budgétaire 2013



LES ORIENTATIONS POUR 2013

Le poids des reversements communautaires dans les équilibres financiers de la commune est stable au regard de 2012 avec 41%.

Les recettes de fonctionnement évoluent de +2,7%, soit légèrement au-dessus des dépenses (+2,1%).



Débat d'orientation budgétaire 2013



LES ORIENTATIONS POUR 2013

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Maîtrise globale des charges de fonctionnement des services qui sont relativement stables (+0,5% hors inflation)
 - Hausse des charges liées au SIVOM de +7%
 - Hausse des autres charges de +1,8%, soit +0,2% hors inflation
- Charges de personnel contenues avec une hausse de +1,5%
- Des frais financiers en diminution constante

Débat d'orientation budgétaire 2013



LES ORIENTATIONS POUR 2013

- Prise en compte de l'ouverture de la Cuisine centrale en 2013 dans le budget de la régie restauration
- Ouverture en année pleine du Cinéma Rex
- 25^{ème} anniversaire d'Odyssud
- Prise en compte de la gestion des espaces verts sur le quartier Andromède

Débat d'orientation budgétaire 2013



LES ORIENTATIONS POUR 2013

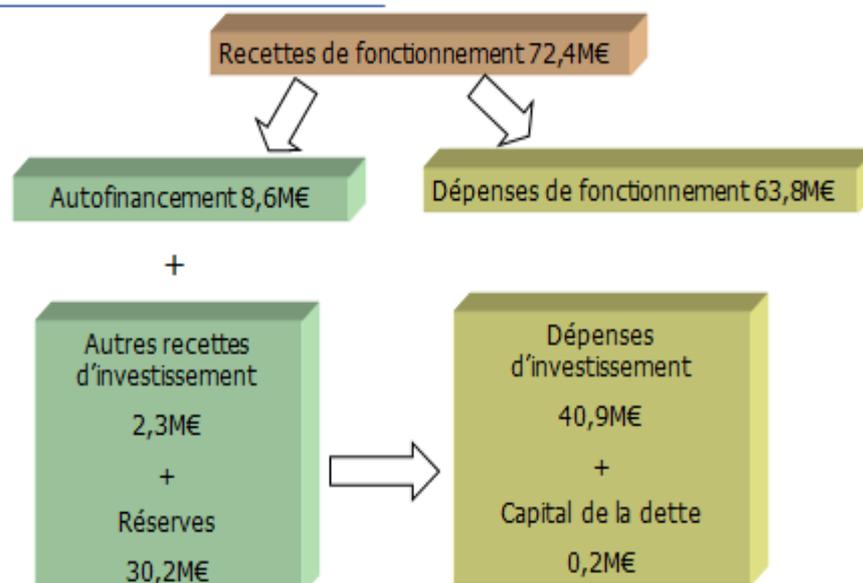
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Poursuite de la réalisation des grands projets du mandat avec des dépenses d'investissement programmées de 40M€
- Enveloppes 2013 pour les opérations structurantes :
 - Groupe scolaire Andromède : 7,7M€
 - Groupe scolaire Jean Moulin : 6,2M€
 - Gymnase Andromède : 2,5M€
 - Unité centrale de production : 5,5M€
 - Crèche des Écureuils : 2M€
 - Extension de l'Hôtel de ville : 0,8M€
 - Restructuration des sites techniques : 0,8M€
 - Complexe sportif de Naudin : 0,3M€
 - Aéroscopia : 1,7M€

Débat d'orientation budgétaire 2013



ESQUISSE DU BUDGET PRINCIPAL 2013



Débat d'orientation budgétaire 2013



LES ORIENTATIONS POUR 2013

La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement associée à l'optimisation des recettes de fonctionnement permettent de faire face aux besoins d'investissement, tout en anticipant les coûts de fonctionnement induits à venir.

Par ailleurs, la ville via la gestion des dernières années peut également supporter le ralentissement du financement de ses partenaires sur les grands projets d'investissement.

Débat d'orientation budgétaire 2013



CETTE QUESTION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

3. AVENANT A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE AVEC LE BSCR

Plan de remboursement initial de l'avance exceptionnelle de trésorerie :

Saison 2008/2009	40 400 euros
Saison 2009/2010	40 400 euros
Saison 2010/2011	40 400 euros
Saison 2011/2012	40 400 euros
Saison 2012/2013	40 400 euros

Plan de remboursement modifié de l'avance de trésorerie :

Saison 2008/2009	40 400 euros
Saison 2009/2010	40 400 euros
Saison 2010/2011	40 400 euros
Saison 2011/2012	40 400 euros
Saison 2012/2013	20 200 euros
Saison 2013/2014	20 200 euros

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. DECISION MODIFICATIVE N°2 "BUDGET AEROSCOPIA"

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 1 438 572,19 € dont :

- + 1 438 572,19 € d'annulation de mandats sur exercice antérieur afin de régulariser les mandats de 2011 ;

Le total des recettes supplémentaires étant de 1 438 572,19€, il convient d'augmenter l'autofinancement budgétaire prévisionnel de 1 438 572,19€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à - 4 063 819,81 € dont :

- - 2 751 196 € d'écritures d'ordre relatives à l'enregistrement de la TVA,
- - 1 312 623,81 € de réduction de crédits afin d'inscrire les montants HT.

RECETTES

Les inscriptions s'élèvent à – 4 063 819,81 € correspondant à :

- - 300 000 € de subvention du Conseil général suite à notification,
- + 307 434, 29 € de participation de la ville,
- - 2 758 630,29 € de réduction de crédits afférents au transfert du droit à déduction de TVA,
- -2 751 196 € de réduction d'écritures d'ordre relatives au transfert du droit à déduction de TVA.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 30 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
1 VOIX DE BRIGITTE CAMBOULIVES ET 1 VOIX DE MONIQUE IZAGA

4 ABSTENTIONS :
2 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

5. DECISION MODIFICATIVE N°4

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 114 342 € et correspondent à :

- 32 500 € de compléments de crédits pour frais de carburant,
- 5 200 € de location de bungalows,
- 2 000 € d'ajustements de crédits pour frais de transport,
- 30 000 € pour réparations de mobilier d'éclairage public,
- 4 642 € de divers ajustements,
- 40 000€ d'ajustements de crédits d'amortissement en opérations d'ordre,
- Des virements de crédits pour modifier des imputations budgétaires.

Le total des dépenses supplémentaires étant de 114 342 €, il convient de diminuer l'autofinancement budgétaire prévisionnel de 114 342 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 442 973 €, et correspondent à :

- 379 600 € de participation aux travaux d'éclairage public pour le SDEHG,
- 4 000 € d'ajustements de crédits pour des cautions,
- 5 600 € d'ajustements divers,
- 53 773 € d'écritures d'ordre.

RECETTES:

Il est proposé d'inscrire 128 751 € de recettes nouvelles dont :

- 31 205 € de subventions accordées par le Conseil Général,
- 3 773 € de remboursement par la SEM OPPIDEA de l'excédent de trésorerie sur la convention de mandat du centre de loisirs Barricou,
- 93 773 € d'écritures d'ordre de régularisation d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles et d'ajustements divers.

Suite à la diminution de l'autofinancement budgétaire (-114 342 €) et la prise en compte des nouvelles recettes (128 751 €) ainsi que des dépenses d'investissement (442 973 €), le suréquilibre de la section d'investissement diminue de 428 564 €.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 32 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
1 VOIX DE BRIGITTE CAMBOULIVES ET 1 VOIX DE MONIQUE IZAGA
2 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND

2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

6. DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 "FETES ET CEREMONIES"

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies mais revêt un caractère imprécis.

Le trésorier sollicite une délibération définissant les dépenses à imputer au compte 6232 et les frais de repas liés à ces événements.

Il convient donc d'autoriser le Maire à imputer les dépenses afférentes au compte 6232, aux événements tels que :

- cérémonies commémoratives
- fêtes nationales et locales
- jumelages
- inaugurations
- vœux à la population
- accueil de personnalités

Les dépenses sont définies comme suit :

- bouquets de fleurs et gerbes
- médailles, coupes, trophées
- lots, cadeaux,
- frais de repas,
- frais de spectacles, frais d'animation,
- cadeaux des enfants du personnel communal pour Noël
- chèques cadeaux.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. RAPPORT ANNUEL 2011 D'ACTIVITES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES AUXQUELLES LA VILLE ADHERE, DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE AUXQUELLES ELLE PARTICIPE, DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DE CHAUFFAGE URBAIN ET RAPPORT SUR LA TAXE DE SEJOUR 2011.

Ont été présentés à l'assemblée :

- Les rapports d'activités 2011 concernant les établissements publics de coopération intercommunale auxquels adhère la commune :

- Communauté urbaine du Grand Toulouse (nouvelle dénomination depuis juin 2012: Toulouse-Métropole)
 - élus délégués : Monsieur le Maire - Monsieur BERGON - Monsieur CARLES – Madame COMBES
- SIVOM Blagnac Constellation :
 - élus délégués titulaires : Monsieur le Maire, Monsieur LOUMAGNE, Monsieur BIDOUILH, Monsieur BERGON, Monsieur CARLES, Monsieur INDELICATO
 - Suppléants : Monsieur BOUREAU, Madame NENADITCH, Madame GUERY, Monsieur TEJEDOR, Monsieur DUBOS, Monsieur RIGOUT

- Syndicat Mixte de Protection de l'Environnement
 - élu délégué titulaire : Monsieur BOUREAU
 - suppléante : Madame COUDREAU
 - S.I.A.H. (Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Touch)
 - élu délégué titulaire : Monsieur GABARRE
 - suppléant : Monsieur BOUREAU
 - Syndicat d'Electrification de la Région Ouest de Toulouse
 - élu délégué titulaire : Monsieur BERGON
 - suppléant : Monsieur AJAS
- les rapports annuels d'activités 2011 des sociétés d'économie mixte (SEM) :
- SEM OPPIDEA
 - administrateurs : Monsieur CARLES, Monsieur LOUMAGNE, Monsieur BIDOUILH, Monsieur BOUREAU, Monsieur INDELICATO
 - SEM C.T.V. (Câble Toulousain de Vidéo Communication)
 - élue déléguée titulaire : Madame CALVAIRAC
 - suppléant : Monsieur GOMEZ
- le rapport d'exploitation transmis par le délégataire concernant le service public délégué suivant :
- concession de chauffage urbain (saison de chauffe 2010/2011) (adjoint au Maire délégué : Monsieur BERGON)
- le rapport sur l'état relatif à l'emploi de la taxe de séjour en 2011 est présenté par Monsieur CARLES.

Les documents et rapports complets remis par les structures intercommunales, les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et le délégataire du service public de chauffage urbain sont mis à disposition en Mairie.

CETTE QUESTION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

8. REMPLACEMENT DE LA PRODUCTION FRIGORIFIQUE DE LA PATINOIRE DE BLAGNAC : ADOPTION D'UNE INDEMNITE ATTRIBUEE AUX CANDIDATS RETENUS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE MARCHE

Marché de travaux de remplacement de la production frigorifique par voie de procédure adaptée inspirée du dialogue compétitif ou de la conception-réalisation.

Les candidats retenus, dont le nombre ne pourra être supérieur à 3, seront invités à participer à plusieurs phases successives de dialogue avec le maître d'ouvrage. Une prime de 6 000 € HT sera versée à chacun d'entre eux, à l'exception de l'attributaire du marché.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG : EFFACEMENT DES RESEaux BASSE TENSION ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU DOCTEUR GUIMBAUD ET RUE FELIX DEBAX - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION APS DU 26 JANVIER 2012

TVA éligible au FCTVA	73 201 €
- Part gérée par le Syndicat	251 691 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	154 148 €
TOTAL	479 040 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SECURITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

10. ADHESION AU FORUM FRANCAIS POUR LA SECURITE URBAINE

Montant de la cotisation annuelle : 1 125 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

11. ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA SEM OPPIDEA

Le prix de vente proposé est de 24,92 €/m² habituellement pratiqué pour les équipements publics, soit 12 385,24 € HT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. ADOPTION D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE L'ATELIER DES AVIONS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 2 AVRIL 2012

La poursuite des études techniques et financières a conduit à envisager des modifications du projet initial, notamment en termes de surface, le terrain d'assiette de 10 000 m² s'étant révélé insuffisant pour permettre la réalisation des opérations et d'entretien des aéronefs de collection dans de bonnes conditions.

En conséquence, il convient d'adopter la convention d'occupation temporaire du domaine public (ci-annexée) tenant compte de ces modifications.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. PARTICIPATION AU PROGRAMME MUTUALISE DE L'AUAT POUR L'ANNEE 2012

Cotisation : 36 500 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

TRANSPORT ET CIRCULATION

Rapporteur : Monsieur TEJEDOR

14. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC LA SOCIETE AIRBUS

Les travaux de la Ligne Envol vont se dérouler à partir du mois de novembre 2012 jusqu'à l'automne 2014, occasionnant des travaux importants aux abords du secteur aéroportuaire, notamment sur l'avenue Latécoère. La SMAT (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine) a étudié la mise en place de déviations temporaires durant ces travaux. Le pont permettant par la rue Vélasquez de rejoindre les quartiers Concorde et Layrac sera ponctuellement fermé.

Pour éviter un enclavement de ces quartiers lors de la fermeture de ce pont, la société AIRBUS autorise, durant cette période de travaux, à transiter par une voie privée les riverains des quartiers concernés, quatre véhicules municipaux, un véhicule du transporteur TRG (transports scolaires) et le personnel des cabinets médicaux ayant à se rendre dans ces quartiers.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ODYSSUD SPECTACLES

Rapporteur : Madame LABORDE

15. ACCEPTATION DE LA SUBVENTION ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES POUR L'ANNEE 2012

Montant : 48 000 € .

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

16. CREATIONS D'EMPLOIS

Filière technique :

- Cadre d'emplois des ingénieurs 1
- Cadre d'emplois des adjoints techniques 11

Filière sociale :

- Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles 1
- Cadre d'emplois des agents sociaux 1

Filière médico-sociale :

- Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture 3

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN AGENT POUR SA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS DES POLICES MUNICIPALES

Championnat de France de Cross des Polices Municipales qui s'est déroulé au Puy-en-Velay les 20 et 21 octobre 2012.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUESTION(S) DIVERSE(S)

↳ STUDIO POLYGONE :

Madame POINSOT a demandé comment fonctionnait la résidence « Polygone » et quel était le lien entre les artistes du studio « Polygone » et ceux d'Odyssud, ajoutant que les hôteliers blagnacais s'inquiétaient de la réalisation de cet équipement.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé que cette résidence n'était pas encore créée et a ajouté que si ce projet aboutissait, elle serait dédiée uniquement aux artistes accueillis par le studio d'enregistrement « Polygone » et par Odyssud-Spectacles.

MONSIEUR LE MAIRE a ajouté qu'elle compterait trente chambres maximum de très haut standing sachant que ce nombre restreint de chambres ne permet une activité commerciale hôtelière rentable.

↳ COURRIER DE LA COMMUNAUTE DES BEATITUDES :

Monsieur LEONARD s'est plaint de n'avoir pas reçu le courrier que lui a adressé la Communauté des Béatitudes à l'Hôtel de Ville et de la diffusion de son contenu par Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE a précisé qu'il était également destinataire de ce courrier de la Communauté des Béatitudes et qu'à ce titre, il l'a communiqué en toute légitimité à ses collègues au cours d'une réunion de la majorité municipale.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 20H00**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ÊTRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE EN MAIRIE
DES SA RESTRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS**